

Dossier réalisé par Marie Bidault, avec Olivier Schneid, Monique Clémens, Frédéric Ville et Christiane Wanaverbecq



MONTAGE GAZETTE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Des collectivités à l'avant-garde

PROGRAMMATION

Projet de loi. Les partisans d'une politique énergétique décentralisée espèrent que la future loi de programmation sur la transition énergétique, annoncée pour la fin de l'année, reconnaîtra une capacité d'action au niveau territorial. A ce jour, c'est le grand flou.

CONSOMMATION

Initiatives locales. Le gouvernement annonce un objectif de réduction de 50 % de la consommation d'énergie à l'horizon 2050. Or, en accompagnant les habitants, en rénovant les bâtiments publics, en repensant l'urbanisme et les transports, les collectivités peuvent sans conteste peser sur la demande d'énergie.

PRODUCTION

Eolien, solaire, biomasse... De plus en plus de collectivités décident de prendre part à la production d'énergies renouvelables, le plus souvent par le biais d'une société d'économie mixte, parfois d'une société coopérative d'intérêt collectif. Objectif: que les bénéficiaires de cette nouvelle activité profitent d'abord au territoire.

- Le plan du projet de loi de programmation sur la transition énergétique, dévoilé fin 2013, évoque à peine l'échelon territorial.
- Pourtant, les collectivités ont déjà pris des initiatives, malgré les difficultés.

Le 10 décembre 2013, le directeur général de l'énergie et du climat a présenté un « plan commenté » du projet de loi de programmation sur la transition énergétique annoncé pour le printemps, en vue d'une adoption fin 2014. Le futur texte devrait contenir six titres : objectifs de la transition énergétique, outils et gouvernance, maîtrise de la demande et efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables, énergie nucléaire, mesures techniques. « Au niveau territorial, il est envisagé des évolutions des schémas régionaux climat-air-énergie (SRCAE) et des plans climat-énergie territoriaux (PCET) avec une articulation national-local, une simplification, ainsi que la modernisation de la gouvernance de la distribution électrique, sans remise en cause de la péréquation », y lit-on.

Un rôle pour chacun

« Un canevas familial », soupire Nicolas Garnier, délégué général de l'association de collectivités et de professionnels Amorce. « Le vrai sujet en matière de transition énergétique est celui de la gouvernance. Sans remettre en cause la péréquation territoriale, l'enjeu est d'aller au plus près du consommateur et du producteur potentiel. Le fait qu'il n'y ait que deux phrases [sur cinq pages, ndr] sur le rôle des collectivités dans le squelette du texte pose un vrai problème », dénonce-t-il, tout en espérant que « ce [ne soit] que le début des discussions ». Selon lui, les collectivités ont en effet chacune un rôle à jouer : « A la région la planification; au département

-50 %
sur la consommation d'énergie d'ici à 2050.

-30 %
sur la consommation de combustibles fossiles d'ici à 2030.

Extraits des objectifs figurant dans le plan du projet de loi.

la lutte contre la précarité; à l'agglomération l'urbanisme et les réseaux; à la commune la sensibilisation et l'accompagnement des habitants. Enfin, la production d'énergie renouvelable concerne tout le monde. »

Dynamique de discussion

Selon Laurence Tubiana, facilitatrice du débat national sur la transition énergétique qui s'est achevé en juillet dernier, « déterminer de façon figée ce que chaque niveau doit faire est impossible. Cela se décidera grâce à une dynamique de discussion. La difficulté à construire une loi nationale la permettant est réelle, d'où la notion vague de droit à l'expérimentation ». Tout ça pour ça ? Si la future loi se contente d'affirmer le droit à l'expérimentation des collectivités, il y aura des déçus. Car les initiatives existent, comme l'illustrent le label « Cit'ergies » piloté par l'Ademe (67 collectivités engagées), les Prix énergies citoyennes (*), l'association Energy cities (85 membres en France)... Dans un système extrêmement centralisé, « c'est faisable, mais c'est la croix et la bannière ! Il faut libérer ces capacités d'initiative », résume Nicolas Garnier. **M. B.**

(*) www.energies-citoyennes.fr

Des leviers pour maîtriser la demande



Besançon prête du matériel de mesure à ses habitants qui veulent maîtriser leur consommation d'énergie.

J.-C. SEVE/VILLE DE BESANCON

1) Aider les habitants

Labellisé « European Energy Award gold » (*), Besançon (115900 hab.) mène des actions tous azimuts et accompagne notamment ses habitants qui souhaitent maîtriser leur consommation d'énergie. Depuis début 2010, la ville estime à 800 le nombre de prêts de valises de matériel de mesure – caméra thermique, wattmètre, thermo-hygromètre, débitmètre... « L'objectif était d'offrir une palette d'outils pour déclencher l'action (nouvelles fenêtres, ventilation, petit équipement) et ça marche très bien. Nous ne pensions pas que la demande serait telle », explique Myriam Normand, directrice de la maîtrise de l'énergie. La valise est aussi à la disposition des « familles actives pour le climat », dispositif lancé avec le Grand Besançon en 2009. Il s'agit, pour 176 familles volontaires, de participer à différentes actions pour, au final, changer de comportement. Une enquête menée il y a deux ans avait montré que plus de 80% des 49 familles ayant répondu avaient modifié leurs habitudes en matière d'énergie, d'eau

et de gestion des déchets. 71% avaient diminué leur consommation d'énergie, généralement de plus de 10%. « Que cette opération s'inscrive dans la durée est essentiel. Nous allons lancer un nouvel appel à candidatures », indique Myriam Normand.

Appartement pédagogique

« Dans un objectif global de réduction de la consommation d'énergie et des gaz à effet de serre », Myriam Normand imagine de nombreux outils et leviers : en septembre 2013, dans le cadre d'un partenariat avec bailleurs publics, travailleurs sociaux et EDF, la ville a lancé un programme de lutte contre la précarité énergétique décliné en conseils concrets, visites d'expert et kit d'économie d'énergie. Et, en novembre, l'appartement pédagogique « logis 13 éco » a succédé à une première expérience dans un immeuble ancien. « Situé dans un bâtiment à basse consommation, il est équipé d'appareils économes et dispose d'une animatrice à temps plein. » **M. C.**

(*) Niveau ultime du label « Cit'ergie ».

2) Rénover les bâtiments publics

Engagé depuis 2009 dans une démarche globale énergie-climat, notamment par le biais d'un PCET, le pays de l'Albigeois et des bastides (58000 hab., Tarn) accompagne 19 des 101 communes de ce territoire très rural (34 hab./km²) dans la gestion de leur patrimoine : mairies, équipements publics, éclairage, véhicules, mais aussi tous les postes liés à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement. « Cette action expérimentale a pour but de montrer aux habitants que les collectivités peuvent être exemplaires. L'idée est née de recruter un conseiller en énergie partagé (CEP, lire ci-dessous) pour accompagner des communes qui n'ont pas les moyens d'exercer une compétence "énergie" en interne », explique Julien Frat, chef de projet « plan climat ».

Cahiers des charges

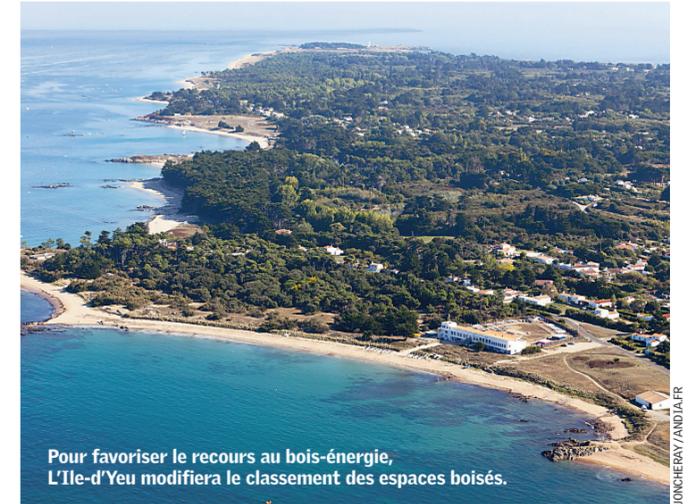
La première mission du CEP recruté en mars 2012 par le pays a consisté à quantifier les consommations d'énergie et d'eau des 19 communes : « 6500 factures ont été analysées pour 250 bâtiments, 150 postes d'éclairage, une cinquantaine de véhicules.

Le CEP aide désormais les communes à élaborer les cahiers des charges en vue de passer les marchés de rénovation du patrimoine bâti. Dans certaines communes, celle-ci a commencé sous la forme de travaux d'isolation ou de changements de menuiseries. A Labastide-Gabause, par exemple, la cantine présenterait, avant rénovation, une consommation d'énergie primaire de 316 kWh/m²/an (étiquette E). Le programme de rénovation engagé grâce aux préconisations du CEP a permis de ramener la consommation à 134 kWh_{EP}/m²/an (étiquette C).

« La mutualisation à travers le conseil en énergie partagé crée une dynamique de travail collectif visant à se connaître et s'enrichir les uns les autres. Au-delà, elle met en évidence des petites actions représentant un investissement faible mais générant des économies importantes, telles que la programmation pour l'éclairage ou le chauffage de bâtiments : 45% des préconisations ont un temps de retour sur investissement inférieur à trois ans », précise Julien Frat. **C. W.**

Aides et compétences mutualisées

Le pays de l'Albigeois (Tarn) a su mobiliser différentes aides. L'outil de comptabilité énergétique Gepweb 360, mis à disposition par l'Ademe, a été choisi. Avec le fonds Feder, l'Ademe finance par ailleurs à 50% le poste de conseiller en économie partagée, qui représente un budget annuel de 50 000 euros. L'accompagnement par ce CEP vise à rendre éligible au dispositif régional de rénovation des bâtiments publics un projet dans chacune des dix-neuf communes, ainsi qu'à bénéficier du dispositif des certificats d'économie d'énergie. Outre la réduction des consommations, l'action doit également permettre de repérer les potentiels de production d'énergie renouvelable.



Pour favoriser le recours au bois-énergie, L'Ile-d'Yeu modifiera le classement des espaces boisés.

JONCHERY/ANDIAFR

3) Revoir l'urbanisme

À Vendée, le programme « Yeu 2030 » pour le développement de l'économie de l'île vise notamment un territoire moins énergivore. Cela se traduit, côté urbanisme, par un plan d'aménagement et de développement durable (PADD) débattu en juillet 2011 et sa déclinaison dans un plan local d'urbanisme (PLU) à venir en février 2014, axés sur l'excellence énergétique.

Constructions performantes

Le développement des énergies renouvelables (ENR) fait partie des priorités du PADD. La commune entend notamment appuyer la R & D en matière de ressources énergétiques marines. Le PLU prévoira un espace pour un parc photovoltaïque, à l'étude, et un autre pour les activités de maintenance associées au projet éolien offshore entre Yeu et Noirmoutier, pour lequel un appel d'offres est lancé. « La maintenance sera située sur l'île d'Yeu, son port étant adapté », selon Laurent George, directeur général des services. Le PLU anticipera aussi

les besoins en habitat liés aux 80 à 100 emplois permanents induits par ce projet. Par ailleurs, favoriser le recours à la biomasse (bois) passera par la définition dans le PLU d'espaces boisés remarquables, où les coupes nécessitent une simple déclaration préalable auprès du maire, alors que dans ceux classés tout défrichement est interdit.

Le PADD prévoit des constructions performantes énergétiquement. Un quartier en renouvellement urbain doit devenir un « îlot positif ». La distribution « intelligente » d'électricité concernera d'abord les bâtiments de la commune, puis les habitations. Dans le PLU, les secteurs à urbaniser ont été positionnés près du réseau de bus. Enfin, « les projets en matière d'énergie (ENR, toitures en terrasse...) affectant les toits ou murs seront moins restreints, notamment sur les parties non visibles du domaine public [*] » assure Pierre Méchin, adjoint chargé de l'urbanisme. « Yeu 2030 » reste un défi. **F. V.**

(*) Malgré les contraintes du site classé et de la loi « littoral » de janvier 1986.

S'engager dans la production d'énergies renouvelables

De plus en plus de collectivités se lancent dans la production d'énergies renouvelables pour tirer le meilleur bénéfice des ressources locales. Elles restent toutefois minoritaires.

Les adeptes d'une politique énergétique décentralisée aiment citer en exemple Montdidier (6100 hab., Somme) : outre l'activité de gestionnaire du réseau de distribution, sa régie communale exploite en particulier un parc éolien dont les bénéfices financent notamment des actions de maîtrise de la demande et de rénovation thermique des bâtiments publics, et des aides aux particuliers. Un système qu'ils qualifient de « cercle vertueux ». La cité picarde représente aussi pour eux l'antithèse d'un jacobinisme qu'ils abhorrent, symbolisé par l'ex-monopole d'EDF.

Les SEM sèment

Si Montdidier est une exception, les initiatives de reconquête par des collectivités de prérogatives dans le domaine de l'énergie, bien qu'encore minori-

Tepos

Le concept de territoire à énergie positive se propage. Lancé par le réseau Tepos en direction du monde rural pour que celui-ci se réapproprie la politique énergétique, il a été repris à leur compte par trois régions : Aquitaine, Bourgogne et Rhône-Alpes. Cette dernière souhaite en outre y associer des zones urbaines.

taires, se multiplient. Un modèle a le vent en poupe : la société d'économie mixte (SEM) de production d'énergies renouvelables, souvent créée par un syndicat. La plus récente, SIPENR, a été fondée fin décembre 2013 en région parisienne par le Sipperec. Afin de pouvoir intervenir dans des projets, principalement photovoltaïques, « sur lesquels le Sipperec ne peut juridiquement pas travailler, comme une opération de HLM », justifie sa directrice générale adjointe, Catherine Dumas. Trois SEM similaires sont entrées à son capital. Dont Sergies, la première structure de ce type. Née en 2001 dans la Vienne, d'abord active dans l'éolien puis le solaire, la méthanisation et le biogaz, et peut-être demain l'hydroélectricité, cette pionnière fait figure de "grande sœur" pour nombre de collectivités souhaitant se lancer. La dernière en

date à avoir sollicité ses conseils est la communauté d'agglomération de Saint-Omer (68400 hab., 25 communes, Pas-de-Calais), confie le président du directoire de Sergies, Emmanuel Julien, qui préside aussi le club des SEM de production d'ENR.

« La clé réside dans la volonté des élus d'être acteurs de l'énergie sur leur territoire, observe-t-il. Pour le reste, la Fédération des entreprises publiques locales propose des outils afin de rédiger des statuts, monter un pacte d'associés, faire un business plan, négocier avec des développeurs. Quand cette volonté politique existe, ça avance tout seul. » « Ce modèle paraît simple, mais il requiert beaucoup de sueur », tempère le directeur général adjoint du syndicat d'énergies de la Nièvre (SIEEEN), Patrice Coton (lire ci-contre).

Bénéfice local

Le député maire (PRG) de Château-Thierry (14400 hab., Aisne), Jacques Krabal, est de ces élus qui, par-delà les clivages partisans, prônent une « relocalisation de la fabrication de l'énergie territoriale ». Il veut développer une filière bois-énergie sur son territoire et y défend un projet de parc éolien. Sur quelle base ? « Il faut ne pas avoir de dogme et envisager la solution juridique la plus intéressante pour la collectivité d'un point de vue économique et social. » La ville pourrait ainsi reprendre en régie un réseau de chaleur pour les bâtiments municipaux aujourd'hui exploité en délégation de service public par Dalkia.

Militant pour un pouvoir public local maîtrisant la politique énergétique sur son sol, l'animateur du réseau Territoires à énergie positive (Tepos), Yannick Régner, apprécie le modèle de la SEM car la collectivité y est majoritaire. « Plus le projet est dans

Le parc éolien de Clamecy-Oisy, bientôt en service, est porté par la SEM Nièvre Energies.



J.-C. TARDIVON/MAXPPP

Syndicat d'énergies de la Nièvre • 312 collectivités (*)

Des éoliennes publiques au service des citoyens

Salué comme un modèle d'engagement public et citoyen en matière de production d'énergies renouvelables (ENR), le premier parc éolien de la Nièvre, situé sur les communes de Clamecy et Oisy, formé de six machines, commencera à produire début 2014. L'opération est portée par la SEM Nièvre Energies, fondée par le syndicat départemental (SIEEEN), et la filiale française d'un groupe allemand, ABO Wind. « Nous avons été approchés en 2010 pour participer à ce projet dont l'initiative revient à une association de militants en faveur des ENR, Le Varne, raconte le directeur général adjoint du SIEEEN, Patrice Coton. Nous nous sommes renseignés sur les modèles économiques mis en place par d'autres collectivités et les élus ont opté pour une SEM dédiée à la production. »

Le capital de départ réunissait, outre le syndicat (65 %) et les collectivités concernées (20 %), la coopérative Bourgogne Energies citoyennes (15 %) regroupant des clubs d'investissement de particuliers. La SEM du syndicat d'Indre-et-Loire, Enersieil,

vient de les rejoindre. Le département et la région devraient suivre prochainement, puis des acteurs privés (banques, institutions financières). C'est en tout cas le souhait de Patrice Coton, qui a subi la « frilosité » des établissements français, peu enclins à financer de tels programmes en raison de la forte insécurité juridique pesant sur les tarifs d'achat. « Notre position de principe était de posséder la totalité du parc, précise-t-il. Mais, faute d'un apport suffisant, c'est notre partenaire qui a trouvé la solution outre-Rhin, par le biais de la banque publique HSH Norbank. En conséquence, la SEM détiendra 35 % des parts et ABO Wind 65 %. » Nièvre Energies s'intéresse déjà à un autre projet éolien et s'est fixé un objectif ambitieux : 30 % du potentiel productif du département. Pour que la puissance publique locale « assure la gouvernance » du développement de son territoire et que celui-ci en récolte les fruits, souligne Patrice Coton. Et en y associant les citoyens, « une spécificité à laquelle nous tenons », insiste-t-il.

(*) Pour la compétence électricité (soit 219600 hab.).

le giron du public, plus les bénéfices profiteront au territoire », plaide-t-il. Et, lorsque l'opération associe collectivités et citoyens, comme le parc éolien de Clamecy-Oisy (Nièvre), son enthousiasme redouble. Dans un tel scénario, la relation entre la collectivité et l'opérateur change de nature. Le président de la société Valorem, Jean-Yves Grandidier, assure être « tout à fait favorable » à ce schéma. En témoigne son projet éolien en cours dans les Landes avec deux communautés de communes et la région Aquitaine. Il cite encore le parc éolien de L'Huître et Grandville (Aube), développé par sa compagnie et dont la SEM Energie de Troyes possède la première tranche, mise en service en 2010. Il concède toutefois préférer « avoir les mains libres » en étant majoritaire. Mais il s'adapte à la demande des collectivités d'être ou non propriétaires du parc.

Solidaires

Gérant d'ABO Wind France, filiale d'un développeur allemand de parcs éoliens, Patrick Bessière, lui, n'aime pas le qualificatif d'« opérateur », « assimilé par nombre d'élus au vilain capitaliste ». Celui de « porteur de projets » lui convient mieux. Il se reconnaît dans le mouvement Energie partagée (lire p. 22), qui vante la dimension locale, publique et citoyenne. Son entreprise s'est, par exemple, associée à treize collectivités et un parc naturel régional dans une société anonyme d'économie mixte locale sur le projet du Livradois-Forez (Auvergne et Rhône-Alpes), en attente d'autorisations. Le montage a été choisi pour « faire en sorte que les collectivités ne soient pas l'objet d'une mise en concurrence par les opérateurs et construire une solidarité entre territoires, en permettant à tous de bénéficier des retombées économiques, y compris ceux ne pouvant pas accueillir d'éoliennes ».

« L'économie mixte n'est pas dans la culture de grands groupes comme EDF, qui luttent donc contre, mais je ne vois pas comment ils pourront éviter cette évolution », prédit Yannick Régner. A condition que, en face, comme dans le Livradois-Forez, les collectivités s'organisent. Et instaurent un autre rapport de force. **O.S.**



L'EXPERT

CHRISTEL SAUVAGE, présidente de l'association Energie partagée, qui fédère des projets citoyens de production d'ENR et de maîtrise de l'énergie

« L'élu ne doit pas laisser spolie son territoire de ses richesses »

« Nous essayons de sensibiliser les collectivités à leur rôle dans la production et les économies d'énergie, les deux thèmes étant liés. Depuis des dizaines d'années, elles ont déserté ce champ, sauf celles qui ont des entreprises locales de distribution, mais ces dernières ne couvrent que 5 % du territoire. Or on parle là de l'exploitation de biens communs et de réponse aux besoins basiques des habitants : se chauffer, s'éclairer, se déplacer. Les collectivités doivent être au cœur de ces sujets. Elles peuvent s'impliquer directement, par

exemple à travers une société d'économie mixte, ou en soutenant des initiatives locales citoyennes et d'intérêt collectif. Le parc éolien de Clamecy-Oisy (Nièvre) associant, main dans la main, des collectivités et des citoyens est pour nous un modèle. L'outil coopératif SCIC [*] est aussi très intéressant. Dans tous les cas, offrir à un opérateur privé le pouvoir d'exploiter à sa guise une ressource locale est une démission de la part de l'élu, qui laisse alors spolie sa région de ses richesses. »

(*) Société coopérative d'intérêt collectif.

« Il faut éclairer les maires sur leurs potentialités »

Le maire de Lambesc, Jacques Bucki (*), a un rêve: que ses homologues s'approprient l'énergie sur leur territoire. Et sa recette paraît simple.

A quoi ressemble cette France que vous prêchez, dans laquelle les collectivités prennent en main leur destin énergétique ?

Dans mon monde idéal, les maires ont pleinement conscience des richesses naturelles de leur territoire – le vent, le soleil, la forêt – et du potentiel que celles-ci représentent pour le développement local. Ils ne signent donc pas un contrat de location de terrain sur vingt ans avec un opérateur privé qui les sollicite pour, par exemple, implanter un parc éolien ou photovoltaïque. Car ils savent qu'en prenant eux-mêmes le contrôle de la production ils s'assurent des recettes plusieurs fois supérieures.

Les bénéfices générés leur permettent alors d'agir en matière de rénovation du patrimoine public, d'aide aux particuliers pour réaliser des économies d'énergie ou de lutte contre la précarité énergétique. De plus, en faisant travailler des entreprises locales, ils favorisent l'emploi de proximité. Enfin, en favorisant la participation des citoyens, ils ont en face d'eux des associations favorables aux projets.

Ce scénario semble séduisant, mais il vaut pour les communes disposant de telles possibilités de production. Quid de toutes les autres ?

Justement, alors que, dans le système actuel, la très grande majorité des communes ne tirent aucun avantage de la production d'énergies renouvelables car il n'y en a pas sur leur territoire, dans mon schéma, un fonds de péréquation géré par la région permet une répartition équitable des retombées entre toutes les collectivités. Chacune peut puiser dans ce fonds pour mener des actions liées à la transition

énergétique. On entre dans un système solidaire et vertueux d'un point de vue économique, financier, social et, bien sûr, environnemental.

Que faudrait-il mettre en place pour ce scénario ?

Il suffirait d'un décret créant des établissements publics régionaux, sur le mode des établissements publics fonciers régionaux. Ceux-ci seraient au service des communes et enverraient aux maires qui le demandent des conseillers technique, juridique et financier pour les éclairer sur leurs potentialités. Le coût serait donc extrêmement faible pour, en retour, des bénéfices à tous les niveaux. Y compris pour l'Etat, en termes de ressources fiscales résultant d'une activité accrue. Bref, tout le monde s'y retrouverait.

Comment se fait-il, alors, que votre modèle ne se soit pas imposé dans le débat énergétique ?

Parce qu'il y a une bataille culturelle à gagner pour sortir de cette pensée unique correspondant à un schéma du passé dans lequel il y a, d'un côté, un producteur centralisé, de l'autre, des consommateurs qui appuient sur un bouton. Ce grand opérateur fait de la résistance. Mais l'époque a changé. Nos ressources naturelles sont des biens communs qui doivent être mis au service du public et non d'intérêts particuliers. Dans le même esprit, un autre combat est à mener, celui de l'urbanisme durable: penser la ville avec une approche environnementale, et donc énergétique. Encore une aventure... *Propos recueillis par O. S.*

(*) A représenté l'Association des maires de France au débat national sur la transition énergétique.



Jacques Bucki, maire (PS) de Lambesc (9 250 hab., Bouches-du-Rhône).

J.Y. LEENS

Pour aller plus loin

AGENDA

Du 28 au 30 janvier, à Dunkerque

15^{es} assises de l'énergie

Organisées par Dunkerque grand littoral, Grenoble-Alpes métropole et l'Ademe, en collaboration avec l'association Energy cities, les assises de l'énergie devraient, cette année encore, accueillir 1500 personnes sur trois jours.

Site internet: www.assises-energie.net

À LIRE

• Pionniers

De la commune de Saint-Georges-sur-Arnon (Indre, 560 hab.) à la région Ile-de-France (11,8 millions d'hab.), l'association de collectivités et de professionnels Amorce a recensé trente « démarches exemplaires » dans un recueil, disponible sur son site.

« Les collectivités territoriales au cœur de la transition énergétique », Amorce, février 2013. Site internet: www.amorce.asso.fr > publications > énergie > politique.

• Ecologie industrielle et territoriale

Transformer les déchets en ressources ou sources d'énergie... le centre de ressources ETD détaille les premières expériences menées ainsi que le rôle d'impulsion et d'accompagnement que peuvent jouer les collectivités.

« Les collectivités actrices de la transition énergétique et écologique », Editions ETD, juin 2013. Site internet: www.projetdeterritoire.com > nos publications.

• Mobilisation citoyenne

L'association Energie partagée met à disposition un guide de recommandations détaillant les étapes d'un projet citoyen, sans oublier la place des collectivités.

« Construire un projet citoyen d'énergies renouvelables », Energie partagée, janvier 2013. Site internet: www.energie-partagee.org > actualités.



POUR COMPLÉTER VOTRE INFORMATION...

• La transition énergétique à l'échelon local cherche ses marques

www.lagazette.fr/208326

• Transition énergétique: coulisses et termes du débat (dossier)

www.lagazette.fr/150444